



PROTOCOLE SANITAIRE DE L'ASSOCIATION LA GALUPE

A partir du 20 JUIN 2021

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS EN SEJOUR AVEC HEBERGEMENT

Ce protocole a pour objet :

CADRE JURIDIQUE :

Le cadre juridique est celui du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire qui encadre les activités des accueils collectifs de mineurs.

DUREE DE LA MESURE :

Ce protocole est mis en œuvre à compter du 20 juin 2021 et jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.

Mise en œuvre de la mesure (accueil des mineurs) :

RECOMMANDATIONS SANITAIRES :

Il est recommandé que les mineurs et le personnel encadrant effectuent un examen biologique de dépistage virologique, réalisé moins de 72 h avant le départ, par test RT-PCR, ou par test antigénique dans les 24 h, confirmant l'absence d'infection par le SARS-CoV-2.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs ayant été testés positivement au SARSCov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

La capacité d'accueil :

A compter du 20 juin 2021, l'association La Galupe a l'autorisation d'accueillir tous les enfants. La Galupe accueillera des groupes de 14 à 30 enfants maximum sur les séjours d'été 2021. Le Centre d'hébergement « Centre Lac et Océan » nous mettra à disposition des tentes de 10 places (pour le mini séjour du 12 au 15 juillet), un bâtiment en dur de 17 places (pour le mini séjour du 2 au 5 août 2021) et un bâtiment en dur de 38 places (chambre de 3 à 5 places), comprenant chacun 2 chambres (ou tentes) pour les animateurs et encadrants.

La répartition dans les chambres sera organisée de façon à appliquer la distanciation physique et les gestes barrières.

La communication avec les familles et l'accueil à l'arrivée et au départ :

Les responsables légaux seront informés, avant l'arrivée du mineur en séjour à La Galupe du mineur, des modalités d'organisation du séjour et, notamment de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants lors de l'arrivée et du départ du séjour, et durant le séjour de l'enfant. **Les responsables légaux devront fournir les masques pour toute**

la durée du séjour (à savoir au minimum 4 masques par jour) ainsi que des mouchoirs en papiers jetables.

Au moment de l'accueil des familles et enfants, des distributeurs de solutions hydro alcooliques et des masques seront mis à disposition ainsi qu'une signalétique des gestes barrières et de distanciation sera installée. Le port du masque pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans est obligatoire pour les activités dans les espaces clos), ainsi que les gestes barrières seront à respecter obligatoirement. La prise de température sera faite à l'arrivée.

Les locaux d'activités et d'hébergement :

Le Centre d'hébergement « Centre Lac et Océan », entretiendra les locaux d'hébergement une fois par jour, selon la procédure habituelle, c'est-à-dire qu'il comprendra le nettoyage des sanitaires et parties communes du bâtiment (couloir et hall d'entrée).

Les sols et surfaces, poignées de portes, interrupteurs et distributeurs de savon de l'ensemble du bâtiment seront désinfectés chaque jour.

Des distributeurs de savon ainsi que des distributeurs d'essuie-mains à usage unique seront quotidiennement approvisionnés, et mis à disposition dans l'ensemble des sanitaires présents sur le centre.

La Galupe s'occupera quotidiennement du nettoyage de la salle d'activité et du bâtiment de nuit, qu'elle sera seule à utiliser (surfaces, poignées de portes, interrupteurs...).

Dans la salle d'activité, nous utiliserons des essuie-mains à usage unique.

Dans le bâtiment de nuit chaque enfant possède sa propre serviette de douche et ses propres affaires de toilettes.

Des distributeurs de solutions hydro alcooliques seront mis à disposition dans les parties communes aux enfants de La Galupe, c'est-à-dire, aux entrées et sorties des bâtiments, dans la salle des animateurs (qui contient le matériel pédagogique). Des masques pourront également être fournis aux enfants âgés de plus de 6 ans (S'ils n'ont pas été fournis par les responsables légaux), ainsi qu'aux adultes.

Nous assurerons quotidiennement notre propre plan de nettoyage et de désinfection, de notre matériel d'activités manuelles et sportives, jeux, jouets, livres, crayons...

Chaque lit, lavabo et casier pour ranger les affaires personnelles permet de respecter la distanciation physique. Les vêtements resteront dans les valises et les affaires de toilettes dans les casiers individuels. Les enfants qui dormiront dans les mêmes chambres, seront installés tête-bêche.

Nous aérons tous les matins (au lever et après le petit déjeuner), les débuts d'après-midis, fin d'après-midi et les soirs (selon la température extérieure), le bâtiment d'activités et celui d'hébergement. Les activités se dérouleront dans la majeure partie des cas en extérieur, sauf en cas de pluie (ou nous respecterons dans la mesure du possible la distanciation physique et l'aération de la salle).

L'équipe d'animation est dans l'obligation de porter un masque pour accompagner les enfants aux gestes de la vie quotidienne (douche, brossage de dents, rangement des vêtements ou de la valise...).

Les activités :

Un total de 30 enfants maximum sera accueilli en même temps sur un même séjour.

Pour certaines activités, des sous-groupes seront composés, de 4 à 12 enfants maximum. Pour les activités en intérieur les adultes et les enfants âgés de plus de 6 ans doivent porter un masque. Le lavage des mains se fera avant et après chaque activité.

La salle et le matériel seront désinfectés au moins 1 fois par jour. Le matériel utilisé pourra également être isolé 24h avant la réutilisation.

En ce qui concerne les intervenants extérieurs le même protocole sera respecté. Pour les activités en extérieur (canoë, Tir à l'arc, visites...), la distanciation physique et les gestes barrières seront appliqués.

Le masque est obligatoire pour tout le monde âgé de plus de 6 ans, dans les espaces clos. Il doit couvrir le nez, la bouche et le menton en continu. Dès lors que les activités se déroulent en espace clos, le masque doit être changé toutes les 4 heures ou dès qu'il est humide.

Les terrains de sport mis à disposition par le Centre d'hébergement seront accessibles et chaque organisme de séjours amènera son matériel.

Les aires de jeux seront utilisables avec un lavage de mains avant et après chaque utilisation. Les aires de jeux seront occupées uniquement par des organismes distincts ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures.

Enfin, les activités babyfoot et ping-pong seront proscrites, sauf en activité cadré avec désinfection du matériel et lavage de mains avant et après.

En ce qui concerne le site Naturanim'O de La Galupe, tout le matériel utilisé (interrupteurs, verrous, poignées, outils, brouettes, sceaux à grain...) sera désinfecté une fois par jour.

Les transports :

Les transports pour les sorties, visites ou autres activités se feront avec les minibus 9 places de l'Association La Galupe. Il y aura 8 enfants maximum dans chaque minibus.

Du gel hydro alcoolique sera à disposition dans les minibus.

Les véhicules seront désinfectés 1 fois par jour (et au changement de groupe) et aéré en continue dans la mesure du possible.

L'équipe encadrante et les enfants de plus de 6 ans porteront un masque grand public à l'intérieur du véhicule.

La restauration :

Les règles d'hygiène et gestes barrières feront l'objet d'un affichage dans les salles de restauration.

L'accès au self sera échelonné entre les groupes des différents organismes grâce à des heures de passage afin d'éviter les attroupements.

Le lavage des mains se fera avant et après les repas.

Les repas sur place seront consommés le plus possible sur la terrasse extérieure couverte quand la température le permet.

Le Centre d'hébergement « Centre Lac et Océan » attribuera une zone de restauration pour chaque organisme présent sur le centre et mettra en place un plan de circulation, pour toute la durée du séjour.

Un écart de 2 mètres entre les tables sera respecté. Le groupe La Galupe déjeunera ensemble (car nous serons un groupe constitué) avec un animateur par table pour assurer l'accompagnement personnalisé afin d'apprendre le vivre ensemble et les gestes des repas nécessaires à l'autonomie et la socialisation.

Les animateurs et le personnel de la cuisine seront sollicités sur les temps des repas pour la distribution du pain, de l'eau, des desserts et plats si nécessaire.

La désinfection des tables et des chaises sera effectuée après chaque repas et le nettoyage des sols une fois par jour par le centre d'hébergement.

La sécurité sanitaire :

L'équipe encadrante et les enfants de plus de 6 ans porteront un masque grand public à changer au minimum 4 fois par jours.

La prise de température doit être prise à l'arrivée de l'enfant par le référent COVID (du séjour). Si la température est égale ou supérieure à 38°C, l'enfant devra porter un masque et rentrer chez lui.

Durant le séjour, si une personne présente tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19, elle sera isolée munie d'un masque (le centre d'hébergement met à disposition une infirmerie), dans l'attente d'une prise en charge médicale.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM :

Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un enfant, constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement dans un lieu adapté et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température doit être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

La prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délais.

En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.

Les représentants légaux de l'enfant concerné sont invités à transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou non de l'atteinte par la Covid-19). A défaut d'information, le mineur ne peut revenir dans l'accueil qu'au terme d'un délai de 7 jours.

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devra être effectuée selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Le directeur ou le responsable de l'accueil incite les représentants légaux ou l'encadrant concernés à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation/infirmité du cas). A défaut d'information, le mineur ou l'encadrant ne pourra participer de nouveau à l'accueil qu'après un délai de 10 jours.

Le préfet de département peut décider d'interrompre un accueil.

La surveillance des accueils organisés durant la période estivale 2021 doit permettre le contrôle du respect de la réglementation des ACM, des dispositions générales mises en place pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et du présent protocole sanitaire.